

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX MÉNAGES 2023

Privas, le 11 janvier 2023

Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a mis en place des mesures visant à limiter l'évolution des prix de l'énergie et à instaurer de nouvelles aides au paiement des dépenses énergétiques.

1- LE BOUCLIER TARIFAIRE

- **Quoi ?** Limitation de l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz à 15 %, depuis le 1^{er} janvier 2023 pour le gaz et à compter du 1^{er} février 2023 pour l'électricité.
- **Pour qui ?** Tous les ménages, les copropriétés et les logements sociaux, bénéficiant du tarif réglementé proposé par les fournisseurs historiques (EDF pour l'électricité et ENGIE, anciennement GDF-SUEZ, pour le gaz), ou de contrats en offre de marché indexés sur le tarif réglementé. Pour les contrats à prix fixe, la protection perdure jusqu'à l'échéance du contrat.
- **Quand ?** Mis en place en 2021 et prorogé jusqu'au 30 juin 2023.
- **Comment ?** L'aide est appliquée directement par le fournisseur d'énergie sur la facture.

2- LES CHÈQUES ÉNERGIE EXCEPTIONNEL, EXCEPTIONNEL FIOUL ET EXCEPTIONNEL BOIS

➤ LE CHEQUE ENERGIE EXCEPTIONNEL

- **Quoi ?** Chèque énergie exceptionnel de 100 € ou 200 €, destiné à régler les factures d'énergie et d'achat de combustible (électricité, gaz, fioul, bois, biomasse...) ainsi que les charges d'énergie incluses dans les redevances en cas d'hébergement en établissement pour personnes âgées.
- **Pour qui ?** Pour les ménages, selon les revenus et la composition du foyer.
- **Quand ?** Envoi automatique aux bénéficiaires au cours de la semaine du 26 décembre 2022 pour l'Ardèche.
- **Comment ?** Attribution automatique aux bénéficiaires des chèques énergie. Non encaissable en banque, il doit être envoyé aux fournisseurs afin d'être imputé sur le montant des factures d'énergie.

➤ **LE CHEQUE ENERGIE EXCEPTIONNEL FIOUL**

- **Quoi ?** Chèque énergie exceptionnel de 100 € ou 200 €, destiné à régler les factures d'achat de fioul domestique.
- **Pour qui ?** Pour les ménages se chauffant au fioul domestique (chauffage individuel ou collectif), selon les revenus et la composition du foyer.
- **Quand ?** Envoi automatique en novembre 2022 pour les bénéficiaires du chèque énergie 2022 ayant utilisé leur dernier chèque énergie auprès d'un vendeur de fioul domestique.
- Pour les autres ménages se chauffant au fioul domestique, un portail de demande en ligne est ouvert entre le 8 novembre 2022 et le 31 mars 2023.
- **Comment ?** Envoi automatique ou formulaire de demande en ligne (<https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/>). Non encaissable en banque, il doit être envoyé aux vendeurs de fioul domestique afin d'être imputé sur le montant des factures.

➤ **LE CHEQUE ENERGIE EXCEPTIONNEL BOIS**

- **Quoi ?** Chèque énergie exceptionnel de 50 € à 200 €, destiné à régler les factures d'achat de bois et assimilés (granulés, bûches, bûchettes ou plaquettes).
- **Pour qui ?** Pour les ménages se chauffant au bois ou assimilés (chauffage individuel ou collectif), selon les revenus et la composition du foyer.
- **Quand ?** Demande formulée entre le 27 décembre 2022 (16 janvier 2023 pour les ménages disposant d'un chauffage collectif au bois) et le 30 avril 2023.
- **Comment ?** Portail de demande en ligne (<https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/>). Non encaissable en banque, il doit être remis aux vendeurs afin d'être imputé sur le montant des factures.

NB : Le chèque exceptionnel bois et le chèque exceptionnel fioul ne sont pas cumulables.

3- L'INDEMNITÉ CARBURANT

- **Quoi ?** Indemnité de 100 € versée par virement au moyen du RIB connu par l'Administration au titre de l'impôt sur le revenu.
- **Pour qui ?** Actifs utilisant un véhicule éligible à des fins professionnelles, sous conditions cumulatives de résidence, d'activité, de revenus et d'âge.
- **Quand ?** A compter du 16 janvier 2023 et jusqu'au 28 février 2023.
- **Comment ?** Formulaire en ligne sur le site www.impots.gouv.fr.

POUR VOUS RENSEIGNER

➤ **Sur les chèques énergie exceptionnels fioul et bois :**

- Un numéro de téléphone unique afin de répondre à toutes les questions d'ordre général sur le dispositif d'aide ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande : **0805 204 805**, du lundi au vendredi de 8h à 20h (service et appel gratuits) ;
- Un formulaire de saisine en ligne est disponible sur le portail <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance> ;
- Un simulateur est accessible sur le portail <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite> (d'ores et déjà actif pour le chèque fioul, à compter de mi-février pour le chèque bois).

➤ **Sur l'indemnité carburant :**

- Pour tout renseignement sur les conditions d'octroi et le mode opératoire de dépôt d'une demande, consulter l'espace dédié sur le site internet <https://www.impots.gouv.fr/indemnite-carburant-de-100-eu-comment-ca-marche> ;
- Un numéro de téléphone unique afin de répondre à toutes les questions d'ordre général sur le dispositif d'aide ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande : **0806 000 229**, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (service gratuit + coût de l'appel).

POUR VOUS ACCOMPAGNER

- Les correspondants des espaces France Service de l'Ardèche**

FS	ADRESSE MAIL	ANIMATEURS	TELEPHONE
MEYSSE	franceservices@meysse.com	Carole CHANTELOT Lola HERRADA	04 75 52 53 74
THUEYTS	thueyts@france-services.gouv.fr	Sandrine MOREL Nathalie LYOTARD Marion BREDIF	04 75 39 75 33
SAINT MARCEL D'ARDECHE	franceservices@ccdraga.fr	Mélanie BAUBET Naïma NEGGAOUI	04 75 91 40 07 06 38 23 07 34
VERNOUX EN VIVARAIS	efs.vernoux@privas-centre-ardeche.fr	Aurore NALLET Nathalie DEMAS	09 67 80 73 29
SAINT-AGREVE	saint-agreve@france-services.gouv.fr	Eva NOYER Emilie MOUNIER	04 75 30 20 68
BOURG-SAINT-ANDEOL	franceservices@ccdraga.fr	Marie-Claire HOU Aurélie BAUDOIN	04 69 11 73 72
VILLENEUVE DE BERG	espaceservicespublics@bergetcoiron.fr	Aude MOSCA Ludovic MERLET	04 75 07 57 67
VALGORGE	valgorge@france-services.gouv.fr	Laurianne BOTACINA Elisa GERON	04 75 88 97 31
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	saint-etienne-de-lugdares@france-services.gouv.fr	Thomas VAN DEN HENDE Jacky CHAUAUDRET	04 30 42 00 20
GROSPIERRES	grospierres@france-services.gouv.fr	Valérie VANDERPLATSE Ségolène SAUSSAC	04 75 39 62 94
JOYEUSE	joyeuse@france-services.gouv.fr	Stéphanie PUGET Violetta CAROTINE	04 75 35 98 00
VALLEES D'ANTRAIGUES-ASPERJOC	antraigues@france-services.gouv.fr	Guillemette AUVRAY Lucie SAUSSAC	04 69 22 00 99
LACHAMP-RAPHAËL	lachamp-raphael@france-services.gouv.fr	Isabelle LEVEQUE Patrick COURTIER	06 45 82 09 17
LES VANS	msap@cdc-vansencevennes.fr	Natacha DESCHAMPS Emilie PICHON DIT BOMBENOIT	06 21 07 01 90 04 82 77 11 17
ALBOUSSIERE	franceservices@rhone-crussol.fr	Sylvie MOZE Julien ROUX	06 99 31 77 35
VALLON-PONT-D'ARC	vallon-pont-d-arc@france-services.gouv.fr	Florence SMAJEWSKI Marianne BERTHON Martine ROUX	04 75 88 13 19 04 75 38 46 81
LA VOULTE SUR RHONE	efs.lavoulte@privas-centre-ardeche.fr	Nathalie MICHEL Rose HUMBERT	04 28 70 25 37
AUBENAS	albenassien@france-services.gouv.fr	Assia GHALKOUI Jennifer OLLIER Indra BAECHLER Pascale BARATE Khader CHIBANE	04 75 35 87 17
COUCOURON	coucouron@france-services.gouv.fr	Nicole TEYSSIER Marysse BREYSSE	04 66 69 75 52
SERRIERES	serrieres@france-services.gouv.fr	Patricia VIGNAL Hélène PORTAL	04 75 69 99 25
LARGENTIERE	largentiere@france-services.gouv.fr	Virginie MOUSSELIN Martine CAILLAUD	04 75 36 18 37
LES OLLIERES SUR EYRIEUX	ollieres-sur-eyrieux@france-services.gouv.fr	Patricia CORNU Véronique REILLE	04 75 20 29 72
JAUJAC	jaujac@france-services.gouv.fr	Fabienne CHABANIS Laurianne DUJENTIEU	04 75 93 11 10
LE CHEYLARD	msap.le-cheylard@laposte.fr	Frederika TEYSSIER Mariama BOTTIN	04 75 20 10 89
SAINT-FELICIEN	franceservices@archeagglo.fr	Pascaline DUHOO Sabrina OLLIER	04 75 07 07 50
BUS FRANCE SERVICES VAL EYRIEUX	cias@valeyrieux.fr	Aurore VAREILLES Maëlie GAILLARD	06 27 17 29 72
SAINT ROMAIN D'AY	saint-romain-d-ay@france-services.gouv.fr	Emmanuelle VALLON Lori DESJARDINS	04 75 69 18 01
LE TEIL	franceservicesleteil@mairie-le-teil.fr		04 75 49 28 74 06 49 28 66 68
VESSEAUX	accueillespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12
LACHAPELLE SOUS AUBENAS	accueillespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12

- **Les agents des Services des Impôts des Particuliers (SIP)**

- Par l'intermédiaire de votre messagerie sécurisée, accessible depuis votre espace particulier sur le site internet <http://www.impots.gouv.fr/>

- Service des Impôts des Particuliers d'Aubenas

Adresse postale :
7 chemin de la Bouissette
BP 134
07200 AUBENAS CEDEX
Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 04 75 89 21 00
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Courriel :
sip.aubenas@dgfip.finances.gouv.fr

- Service des Impôts des Particuliers d'Aubenas, antenne de Le Teil

Adresse postale :
21 avenue Jean Jaurès
BP 35
07400 LE TEIL
Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 04 75 49 75 51
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Courriel :
sip.aubenas@dgfip.finances.gouv.fr

- Service des Impôts des Particuliers d'Aubenas, antenne de Privas

Adresse postale :
1 route des Mines
BP 620
07006 PRIVAS
Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 04 75 66 12 00
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Courriel :
sip.aubenas@dgfip.finances.gouv.fr

- Service des Impôts des Particuliers de Tournon-sur-Rhône

Adresse postale :
14 rue Camille Arnaud
BP 107
07301 TOURNON SUR RHONE CEDEX
Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 04 75 08 97 76
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Courriel :
sip.tournon@dgfip.finances.gouv.fr

- Service des Impôts des Particuliers de Tournon-sur-Rhône, antenne d'Annonay

Adresse postale :
60 avenue de l'Europe
07100 ANNONAY

Téléphone : 04 75 69 25 00
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Courriel :
sip.tournon@dgfip.finances.gouv.fr